



**MINISTÈRE
CHARGÉ DES
COMPTES PUBLICS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Olivier DUSSOPT, ministre délégué chargé des comptes publics, annonce l'atteinte des 100.000 activations du nouveau dispositif de CESU avance immédiate pour le crédit d'impôt pour les services à la personne

Paris, le 28 février 2022
N°2078

Olivier DUSSOPT, ministre délégué chargé des comptes publics, se félicite de l'atteinte anticipée du cap des 100 000 activations par les particuliers employeurs du service d'avance immédiate du crédit d'impôt pour les services à la personne.

Lancé il y a un mois, le service d'avance immédiate du crédit d'impôt pour les utilisateurs du CESU rencontre un succès qui dépasse les attentes. L'objectif fixé de 100 000 activations pour la fin du premier trimestre 2022 vient d'être franchi avec plus d'un mois d'avance. Ce succès démontre l'engouement pour cette mesure de simplification pour les particuliers qui emploient des salariés à leur domicile facilitant leur vie quotidienne (ménage, aide domicile, petit jardinage, petit bricolage, cours à domicile... etc.).

Grâce à ce nouveau service, les particuliers employeurs bénéficient d'une aide financière correspondant à leur crédit d'impôt dès le versement de la rémunération de leur salarié et ne doivent plus régler que le seul reste à charge après crédit d'impôt. Ce service complémentaire du CESU + ne nécessite qu'une simple déclaration dématérialisée, une notice pour l'activer est disponible ici : https://www.cesu.urssaf.fr/info/files/pdf/FAQ_Aici.pdf

La généralisation de l'avance immédiate des aides fiscales et sociales sur les services à la personne se poursuit avec l'extension en avril du service aux particuliers recourant à des organismes de service à la personne.

A terme, cette réforme facilitera la vie de millions de Français et simplifiera l'emploi déclaré des salariés du secteur.